



13, rue de la Crouzette
11110 Coursan
rubresus@yahoo.fr
www.rubresus.org

Monsieur Alain Péréa
Député de l'Aude

le 21 novembre 2017

Monsieur le député,

Par votre courrier transmis le 4 novembre, vous nous avez fait part de votre décision de ne pas participer au rassemblement du 5 novembre contre le projet de traitement thermique TDN des déchets liquides nitrates et radioactifs en vous désolidarisant du mouvement d'opposition au projet.

Votre absence a été d'autant plus regrettable que cette manifestation populaire a recueilli un succès sans précédent avec près de 3000 personnes réunies place de l'Hôtel de ville et une marche impressionnante dans la ville. Ce succès fait suite aux précédents rassemblements de juin, de mai, à la réunion publique de février et à celle du conseil municipal ainsi qu'à la pétition de plus de 10 000 signataires.

La population du narbonnais comprend mal votre revirement sur ce dossier qui est passé de l'opposition au projet TDN par vos déclarations publiques et engagements devant les membres des associations durant votre campagne électorale, à un déroutant avis favorable au projet d'AREVA depuis votre élection au siège de député de la 2ème circonscription de l'Aude (Narbonne).

La présentation avantageuse que vous faites de vos interventions sur ce dossier appelle quelques remarques de notre part.

Le report du CODERST du mois d'août que vous vous attribuez est plus vraisemblablement dû au délai de réalisation des expertises commanditées par le préfet, le 18 juillet, délai qui a conduit à le repousser d'abord fin septembre puis finalement au 13 octobre.

Votre engagement à nous faire communiquer les expertises préfectorales s'est avéré vain puisque nous n'en avons pris connaissance que par voie de presse, le 18 octobre après le CODERST.

Votre avis très enthousiaste sur les expertises préfectorales nous a également interpellés. Avant même d'en connaître leur contenu, vous vous êtes félicité, le 25 septembre, lors de la réunion en sous-préfecture de leur grande qualité. Or, les approximations troublantes de l'expert chimiste au cours de la réunion, les grossières erreurs de son rapport, ses prises de position climato-sceptiques et, partant, sa partialité disqualifient la valeur de cette expertise et affectent votre appréciation à son sujet.

Nous avons relevé par ailleurs sur votre page facebook la référence très appuyée à la Société Française d'Électricité Nucléaire, composante active de promotion du nucléaire, qui dénote paradoxalement avec votre communication à propos de développement durable.

Quant à l'intérêt particulier que vous portez à la santé des ouvriers de Malvési cela nous paraît relever d'abord du rôle des organisations professionnelles et syndicales, même si votre situation familiale affichée sur les réseaux sociaux vous y incite.

L'autorisation d'exploitation délivrée par le préfet pour l'installation TDN-THOR n'a pas pour autant supprimé les risques environnementaux et sanitaires des rejets atmosphériques polluants, bien au contraire. Un suivi indépendant de cette installation devra être mené sous l'égide des associations qui ont alerté sur les impacts afin d'apporter les meilleures garanties de transparence et excluant tout conflit d'intérêt. Votre souhait de médiation ne paraît pas de ce fait compatible ni opportun.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le député, l'expression de nos sincères salutations.

RUBRESUS

le président
André Bories